



**La charte montréalaise des droits et responsabilités
Un outil favorable au développement d'une communauté.**

Position de la CDÉC Centre-Nord

**Mémoire déposé dans le cadre de la consultation sur la charte montréalaise des droits et
responsabilités**

Décembre 2010

Coordination, recherche et rédaction

Charles Morisset
Denis Sirois

Révision et correction

Denyse Piché

Ce document est une publication de la Corporation de développement économique communautaire (CDÉC) Centre-Nord. Vous pouvez le télécharger au www.cdec-centrenord.org.

Décembre 2010

La CDÉC Centre-Nord remercie les partenaires publics qui soutiennent financièrement sa mission :



Sommaire

I.	Introduction.....	4
	La CDÉC Centre-Nord.....	4
	Développement économique communautaire	5
	Le territoire Centre-Nord	7
II.	La révision de la charte montréalaise des droits et responsabilités	8
III.	Recommandations.....	9
IV.	Engagement de la CDÉC Centre-Nord	11

I. Introduction

C'est à titre d'acteur majeur dans le développement économique de l'arrondissement Villeray—Saint-Michel—Parc Extension (VSP) que la Corporation de développement économique communautaire (CDÉC) Centre-Nord dépose ce mémoire afin d'émettre son opinion dans le cadre des audiences publiques menées par l'Office de consultation publique de Montréal sur la révision de la Charte montréalaise des droits et responsabilités.

D'entrée de jeu, la CDÉC Centre-Nord désire saluer l'initiative des autorités municipales d'avoir adopté une charte des droits et responsabilités. Nous croyons qu'une telle charte est un outil essentiel au développement d'une communauté apprenante, à la cohésion sociale et à la lutte contre l'exclusion sociale. En effet, la participation citoyenne est au cœur du développement d'une meilleure qualité de vie et de la construction d'une paix sociale, économique et politique.

L'objectif de ce mémoire est de proposer des bonifications et de contribuer de manière constructive à la réflexion sur les enjeux entourant la révision, l'application et la promotion de la charte montréalaise des droits et responsabilités. De plus, ce mémoire vise à réitérer l'engagement de notre corporation à l'égard de la création d'une communauté apprenante, de l'exercice de la citoyenneté par l'emploi, de l'amélioration de la qualité de vie ainsi que du développement durable dans Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension et dans la ville de Montréal.

La CDÉC Centre-Nord considère que les orientations mises de l'avant dans la révision de la Charte montréalaise des droits et responsabilités contribueront à mieux ancrer les principes et valeurs véhiculés par la charte dans les pratiques des acteurs du milieu, elles favoriseront la mise en œuvre d'une action collective en matière de droits et responsabilités des citoyens et permettront un plus grand rapprochement entre les citoyens, les élus et l'administration municipale. D'une telle manière, la charte est garante d'une participation citoyenne de meilleure qualité. La CDÉC Centre-Nord salue donc l'initiative du conseil municipal qui a su inclure au sein même de la charte une démarche de révision visant non seulement à faire le bilan de ce qui a été entrepris, mais aussi à établir les correctifs pour mieux atteindre les buts visés par la charte.

La CDÉC Centre-Nord

Mission

Depuis 1989, la CDÉC Centre-Nord a pour mission de développer et consolider l'activité économique et l'emploi dans les quartiers Villeray, Saint-Michel et Parc-Extension, soutenir le développement socio-économique de la population locale, ainsi que lutter contre l'exclusion sociale.

Par sa mission, la CDÉC Centre-Nord poursuit les objectifs suivants :

- ✓ Regrouper des citoyens et citoyennes et des représentants et représentantes des organismes de l'arrondissement intéressés au développement économique communautaire.
- ✓ Favoriser la prise en charge du développement économique local par les populations du milieu.
- ✓ Stimuler la création d'emplois de qualité et stables par l'entremise d'une concertation locale.
- ✓ Promouvoir et engendrer des initiatives socio-économiques locales, en leur fournissant un appui technique et financier.
- ✓ Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations locales, à l'expansion et à la consolidation du tissu socio-économique des quartiers desservis.
- ✓ Rejoindre les populations cibles afin de les impliquer dans ce processus.
- ✓ Travailler afin d'augmenter l'employabilité de personnes issues de groupes sociaux défavorisés.
- ✓ Administrer tout autre mandat, programme ou activité compatible avec ses buts et objectifs.

Énoncé de vision

Depuis 1989, la CDÉC Centre-Nord est engagée dans le développement économique communautaire de l'arrondissement de Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension. Au cours des prochaines années, elle appuiera son action sur la vision d'avenir suivante :

« La CDÉC Centre-Nord, en tant que regroupement d'acteurs sociaux et économiques ainsi que de citoyens, entend contribuer au développement de l'arrondissement de Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension et propose la vision d'avenir suivante :

- ✓ Une communauté apprenante qui s'engage dans le développement durable.
- ✓ Une communauté inclusive et ouverte, riche de sa diversité culturelle.
- ✓ Un lieu où il fait bon vivre, apprendre, entreprendre, travailler et se divertir.
- ✓ Une destination d'affaires, où investir et réussir est possible.
- ✓ Un milieu où l'activité culturelle est valorisée et ouverte sur le monde.
- ✓ Un arrondissement qui, fort de la dynamique de ses quartiers et de l'appartenance de ses résidents, contribue avec fierté à l'essor de Montréal.

Développement économique communautaire

La mission de la CDÉC Centre-Nord s'inscrit dans le mouvement du développement économique communautaire, lequel se définit comme une approche globale de revitalisation économique et sociale d'une collectivité locale et conjugue les cinq (5) dimensions suivantes :

- ✓ La *dimension économique* par le déploiement d'un ensemble d'activités de production et de vente de biens et services.
- ✓ La *dimension locale* par la mise en valeur des ressources locales sur un territoire donné dans le cadre d'une démarche partenariale où les principales composantes de la communauté s'y engagent, démarche qui anime également la mise à contribution des ressources externes en fonction de la communauté.
- ✓ La *dimension sociale et politique* par la revitalisation économique et sociale d'un territoire et la réappropriation par la population résidante de son devenir économique et social.
- ✓ La *dimension environnementale* par la promotion de pratiques et la réalisation de projets permettant d'améliorer la qualité du cadre physique de vie.
- ✓ La *dimension communautaire* par la détermination de la communauté comme point de départ et comme point d'arrivée en tant qu'espace du «vivre ensemble» et le communautaire en tant que dispositif associatif premier de revitalisation.

Pour la CDÉC Centre-Nord, réitérer son engagement à l'égard du développement économique communautaire signifie contribuer à bâtir, avec ses partenaires, une économie de proximité plus inclusive et engagée dans le développement durable¹. Pour ce faire, elle entend poursuivre son

¹ L'expression *sustainable development*, traduite de l'anglais par « développement durable », apparaît pour la première fois en 1980 dans la **Stratégie mondiale de la conservation**, une publication de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Quelques années plus tard, elle se répandra dans la foulée de la publication, en 1987, du rapport de la **Commission mondiale sur l'environnement et le développement, Notre avenir à tous** (aussi appelé rapport Brundtland, du nom de la présidente de la commission, M^{me} Gro Harlem Brundtland). C'est de ce rapport qu'est extraite la définition reconnue aujourd'hui : « Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. » Repenser les rapports qu'entretiennent les êtres humains entre eux et avec la nature est une aspiration que partage un nombre grandissant de femmes et d'hommes. Ils posent un regard critique sur un mode de développement qui, trop souvent, porte atteinte à l'environnement et relègue la majorité de l'humanité dans la pauvreté. Le développement durable est issu de cette idée que

appui ou son implication dans les initiatives et les actions suivantes, lesquelles ont souvent déjà cours dans notre communauté² :

- ✓ Aspect social :
 - Le logement abordable et la sécurité alimentaire, qui constituent la base des activités humaines physiques, émotionnelles et sociales.
 - Le soutien social, qui renforce le lien unissant les citoyens, favorise l'inclusion, facilite la participation à la vie de la communauté, solidifie les familles et encourage la réalisation des objectifs individuels et collectifs.
 - L'accès à la culture et au loisir.
 - La santé et la sécurité, qui sont essentielles pour participer à la vie de la communauté.
 - L'éducation, qui détermine en grande partie ce que les personnes font de leur vie et dans la communauté.
- ✓ Aspect économique :
 - Les investissements et l'engagement, afin de veiller à ce que les intérêts locaux aient une influence sur les décisions d'affaires et à ce que les capitaux qui en résultent soient réinvestis dans le développement local.
 - Le crédit accessible, afin d'offrir des prêts aux personnes n'ayant pas accès au financement de type courant.
 - La planification, la recherche et la promotion, afin d'appuyer les acteurs et les organisations dans leur prise de décision.
 - Le perfectionnement des personnes, afin d'appuyer le développement et le maintien des compétences et ainsi assurer l'adéquation entre l'offre et la demande en ressources humaines.
 - L'infrastructure physique, afin de renforcer les équipements publics et privés qui influent sur la santé, la mobilité, la diffusion culturelle et la communication publique.
- ✓ Aspect environnemental :
 - L'adoption de pratiques et de technologies respectueuses de l'environnement naturel et social par les entreprises et les organismes.
 - L'appui à des projets d'aménagement durable et intégré visant l'amélioration du cadre physique de vie, la sauvegarde du patrimoine collectif.

Pour la CDÉC Centre-Nord, ces initiatives et actions doivent présenter les qualités suivantes afin d'obtenir le plus de succès possible, soit³ :

- ✓ Combiner des actions dans plusieurs domaines et établir des choix stratégiques dans la séquence des activités.
- ✓ Fonder le changement sur les ressources et les forces de la communauté.
- ✓ Tirer profit des ressources extérieures, y compris des fonds privés et publics, de l'expertise professionnelle et des partenariats influents.
- ✓ Viser des résultats à longue échéance.

La CDÉC Centre-Nord considère que ce sont là des tâches clés pour construire le paysage social et économique de l'arrondissement de Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension. Pour ce faire, il

tout ne peut pas continuer comme avant, qu'il faut remédier aux insuffisances d'un modèle de développement axé sur la seule croissance économique en reconsidérant nos façons de faire compte tenu de nouvelles priorités.

² Voir l'article de Mike Lewis, «Front commun : DÉC et économie sociale : tri des notions fondamentales», *MakingWaves*, volume 15, no. 1, printemps 2004, pp. 7-11.

³ Voir Lisbeth Schort, *Common Purpose : Strengthening Families and Neighborhoods to Rebuild America* (New York, Doubleday Anchor Books, 1997), cité dans Mike Lewis, op. cit.

lui importe d'agir de la façon la plus intégrée possible en privilégiant des actions multiples et simultanées ainsi qu'en s'impliquant dans les lieux de concertation reposant sur la multiplicité et la simultanéité des initiatives. L'idéal type d'approche intégrée peut se présenter comme suit⁴ :

- ✓ Multi-secteurs : cadre bâti, formation, éducation, sécurité, économique, etc.
- ✓ Multi-échelles : voisinage, quartier, ville, agglomération.
- ✓ Multi-sphères : public, communautaire, privé, associatif.
- ✓ Multi-niveaux : individus, organisations, réseaux.
- ✓ Multi-partenaires : acteurs sociaux et économiques ainsi que citoyens.

Le territoire Centre-Nord

Situé en plein cœur de Montréal, Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension est le 2^e arrondissement le plus peuplé avec 142 825 résidents, le plus défavorisé et le plus multiethnique de la Ville de Montréal. La diversité ethnoculturelle de l'arrondissement est l'une de ses plus grandes richesses tout en présentant un grand défi d'intégration sociale. Cet arrondissement est considéré comme une terre d'accueil pour les immigrants et, malgré la richesse et la cohabitation pacifique qui y règne, nombreuses sont les problématiques d'exclusion sociale et économique qu'on y retrouve.

Caractéristiques sociodémographiques (2006)⁵

La population de l'arrondissement se compose de 120 140 citoyens canadiens, qui comptent pour 85 % de la population, et de 21 880 personnes qui ne sont pas reconnues légalement comme étant des citoyens canadiens, soit une proportion de 15 % de la population. Parmi cette population on retrouve une importante concentration d'immigrants. En effet, 61 095 personnes, soit 43% de la population de l'arrondissement représentant plus de 100 communautés culturelles, sont nées à l'extérieur du Canada, ce qui est largement supérieur au taux montréalais avec 31%. Il s'agit d'une immigration très récente : 25 % de la population immigrante a obtenu son statut d'immigrant entre 2001 et 2006, soit un total de 15 015 personnes. Ces nouveaux immigrants représentent 11 % de la population totale de l'arrondissement. De plus, il s'agit d'une population très jeune, 47 % des immigrants étaient âgés de 25 à 44 ans au moment de l'immigration, alors que 21 % avaient moins de 15 ans. Pour leur part, les personnes qui font partie des minorités visibles constituent 42 % de la population totale de l'arrondissement et de ce nombre, 29 % appartiennent au groupe des Noirs. Moins d'une personne sur deux (45 % de la population) peut soutenir une conversation à la fois en français et en anglais, soit l'une des plus faibles proportions à Montréal. Toutefois, le français demeure la langue le plus fréquemment parlée à la maison, mais 35 % de la population utilise une langue autre que le français ou l'anglais, le plus souvent l'espagnol, l'italien ou le grec. Les pays d'origine des immigrants sont principalement Haïti, l'Italie, la Grèce, le Vietnam et l'Algérie. Il est à noter que la proportion d'immigrants en provenance du Maghreb (Algérie et Maroc principalement) a augmenté au cours des dernières années passant d'une part non significative en 1996 à plus de 8% en 2006.

Scolarité et emploi (2006)

Au niveau de la scolarité, il s'avère d'un territoire qui a un certain rattrapage à faire. 22 % de la population de 15 ans et plus a fait des études universitaires comparativement à 39.5% pour la moyenne montréalaise. Dans le même groupe d'âge, les personnes qui n'ont aucun certificat,

⁴ Voir Gérard Divay, *Les approches intégrées de développement social et urbain: enjeux et défis*, INRS UCS, mars 2005

⁵ Toutes les données statistiques de cette sections sont tirées du Profil de données sociodémographiques de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, édition mai 2009, *Ville de Montréal, service de la statistique*.

diplôme ou grade représentent 33 % de la population. C'est dans les secteurs de la fabrication et du commerce de détail que l'on compte les plus importantes proportions de travailleurs. Le taux de chômage s'élève à 12 % de la population active, comparativement à 8.8% pour la moyenne montréalaise, et il atteint 13,7 % chez les jeunes de 15 à 24 ans

Revenu après impôt (2005)

Au sein de la population de 15 ans et plus ayant un revenu, la moyenne de ce revenu est de 19 933 \$ comparativement à 31 096 \$ pour la moyenne montréalaise. Les familles économiques (au moins deux personnes apparentées) peuvent compter sur un revenu moyen de 35 221 \$ comparativement à 49 429 \$ pour la moyenne montréalaise. Parmi les personnes de 15 ans et plus qui ont un revenu, le taux de faible revenu se situe à 49,5 % et 40.7 % des familles économiques vivent sous le seuil de faible revenu. En ce qui concerne le revenu, l'arrondissement de Villeray, Saint-Michel-Parc-extension occupe plus souvent qu'autrement le dernier rang des arrondissements montréalais.

II. La révision de la charte montréalaise des droits et responsabilités

Le processus de révision de la charte montréalaise des droits et responsabilités s'inscrit dans la foulée de l'adoption de la charte par le conseil municipal de la ville de Montréal le 20 juin 2005. C'est alors qu'une démarche de révision était inscrite au sein même de la charte dans ses dispositions finales. C'est en fonction de cette disposition que la Ville de Montréal s'engageait, dans les quatre années suivant l'entrée en vigueur de la charte, à procéder à une révision et une évaluation complète de celle-ci.

Les révisions prévues cette année touchent les sept (7) grands domaines de la charte soit : la vie *démocratique*, la vie *économique et sociétale*, la vie *culturelle*, le domaine des *loisirs, des activités physiques et du sport*, *l'environnement et le développement durable*, la *sécurité* et les *services municipaux*.

Grandes lignes des modifications proposées qui interpellent la CDÉC Centre-Nord dans ses actions et sa mission :

- En ce qui a trait à la vie démocratique, la ville s'engage à :
 - ✓ Adopter de meilleures pratiques de communication.
 - ✓ Favoriser la participation des citoyennes et des citoyens.
 - ✓ Prendre des mesures adéquates visant à promouvoir, avec les partenaires du milieu, les droits énoncés dans la charte montréalaise ainsi que les responsabilités et les valeurs qui y sont inscrites.
 - ✓ Maintenir par règlement du conseil de la ville, un droit d'initiative aux citoyennes et citoyens en matière de consultation publique.
 - ✓ Combattre le profilage racial et le profilage social.

- En ce qui concerne la vie économique et sociale, la ville s'engage à :
 - ✓ Favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités.
 - ✓ Prendre des mesures adéquates avec l'appui des partenaires, en vue de prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale

- En ce qui concerne les loisirs, activité physique et sport, la ville s'engage à :
 - ✓ Soutenir avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiés et complémentaires répondant aux besoins évolutifs de la population.

- En ce qui concerne l'environnement et le développement durable, la ville s'engage à :
 - ✓ Promouvoir la valorisation.
 - ✓ Favoriser les transports en commun et actifs et les modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain et de réduire les émissions de gaz à effet de serre.
 - ✓ Préserver la biodiversité en favorisant son accroissement dans les parcs et les espaces verts.
 - ✓ Soutenir une gestion responsable des ressources
 - ✓ Encourager l'adoption de bonnes pratiques de développement durable.

La CDÉC Centre-Nord ne peut qu'applaudir une telle volonté de faire la promotion de la charte, d'inclure les acteurs du milieu aux processus et de rapprocher les parties prenantes que sont les citoyens, les acteurs du milieu et l'administration municipale. En effet, cette approche visant à faire la promotion de la participation citoyenne et de citoyenneté est une des pierres angulaires du mandat de développement économique communautaire de la CDÉC Centre-Nord qui vise la mise en valeur des ressources locales et la prise en main du développement par la communauté.

De plus, la mise en œuvre d'une telle charte représente un outil essentiel qui permettra aux citoyens d'apprendre et de parfaire la connaissance de leurs droits et leur responsabilité afin d'exercer pleinement leur responsabilité. En effet, au-delà de la déclaration de principes et de valeurs, une charte des droits et responsabilités amène tous ceux qui participent activement à la vie économique, politique et sociale montréalaise à parfaire l'exercice de leur citoyenneté. Nous croyons qu'une participation active à une vie démocratique qui déborde largement la fonction électorale – par la participation aux débats, aux consultations et aux autres mécanismes démocratiques - est une condition essentielle à l'atteinte d'un réel développement durable. Dans un contexte de crise de légitimité des institutions (le taux de participation aux dernières élections municipales a été d'environ 38%, volonté de plus en plus marquée de tenir les débats dans la rue), nous ne pouvons que saluer une initiative qui a pour but de mieux faire connaître les droits et responsabilités des citoyens et des institutions de la société civile.

Cet exercice démocratique est donc une occasion unique de lier durablement les notions de droit, de responsabilité et de citoyenneté au cœur même du développement de Montréal. La citoyenneté peut alors devenir le fruit d'une série de volontés, de processus, de mesures, d'exercices effectifs des droits sociaux, économiques, politiques et culturels - tous porteurs de développement et de cohésion sociale. L'initiative de la charte s'avère donc un outil au potentiel remarquable afin de développer le capital social du territoire, la participation citoyenne aux espaces décisionnels et aux instances démocratiques ainsi que le réseau de collaboration et de communication entre les acteurs en permettant le déploiement d'un patrimoine social et politique renforcé. Une telle initiative est rassembleuse et peut contribuer à renforcer le sentiment identitaire des citoyennes et des citoyens mobilisés autour des valeurs et principes qui y sont édictés.

III. Recommandations

Malgré le caractère fortement positif de la création de la Charte montréalaise des droits et responsabilités, force est d'admettre que certaines conditions sont à la base des principes et valeurs d'une telle charte. Parmi celles-ci, on retrouve la cohésion sociale, une culture des droits humains, le niveau de pauvreté et de richesse d'un milieu, l'éducation, la tolérance et l'intégration sociale. Ainsi, notre action sur le territoire de VSP nous permet de constater que malheureusement bien des personnes sont exclues du plein exercice effectif de leur citoyenneté⁶.

⁶ De plus, voir les caractéristiques sociodémographiques citées plus haut.

Si un effort important visant à faire connaître la charte a été déployé depuis son adoption en 2005, nous ne pouvons malheureusement pas en dire autant en ce qui a trait à l'éducation, à la mobilisation et à la participation citoyenne qui devraient être à la base d'une telle charte. Ainsi, la charte demeure peu connue des citoyens et sa mise en pratique s'en trouve entravée. Afin de la rendre effective dans les pratiques citoyennes, il est primordial que des actions visant la constitution d'une communauté apprenante en la matière complètent les stratégies de communications qui visent à la faire connaître.

La création d'une telle charte peut être une occasion unique de créer un développement durable et équitable pour tous. En plus de donner une légitimité certaine aux grands projets de développement, la participation citoyenne peut s'avérer un puissant levier pour faire de Montréal un milieu où le développement vise à réduire non seulement les écarts économiques mais aussi les écarts sociaux et politiques qui règnent au sein de la population. En effet, c'est en faisant la promotion des droits et responsabilités civiques, en encourageant la population à participer aux débats comme parties prenantes sur l'élaboration et la mise en œuvre des projets de développement, en établissant des processus démocratiques au cœur même de la planification des grands projets et en adoptant un comportement responsable vis-à-vis l'engagement politique et la participation politique à l'intérieur de l'arène institutionnelle, que la notion d'habilitation⁷ des citoyens et citoyennes se trouvera relevée et ce, peu importe leur milieu de vie et leur réalité socio-économique. La constitution d'une communauté apprenante en matière de droits et responsabilités civiques nécessite de créer des espaces où l'on pourra apprendre l'implication citoyenne. Malheureusement, à l'heure actuelle, par manque de ressources financière ou de capacité à rejoindre les citoyennes et citoyens, il existe beaucoup d'instance où le citoyen n'a pas une réelle place où être entendu.

De plus, un thème majeur demeure absent de la Charte montréalaise des droits et responsabilités celui de la santé à la fois comme condition et comme but à atteindre pour le bon développement d'une communauté. En effet, la santé et l'accès à la santé sont des conditions essentielles à la vie sociale, politique, économique, familiale et privée sur lesquelles une société doit agir en communauté. En effet, les grands déterminants de la santé interpellent directement à la fois les citoyens, les élus et l'administration municipale dans leurs actions quotidiennes. Quand on sait à quel point le milieu, le niveau de revenus, l'accès à l'éducation et à l'emploi, le sexe, la culture ainsi que les habitudes personnelles et la capacité d'adaptation des individus, ont des effets déterminants sur la santé, nous croyons qu'une telle charte devrait énoncer les grands principes et valeurs sur les droits et responsabilités en matière de santé.

⁷ Traduction libre du concept « d'empowerment ».

IV. Engagement de la CDÉC Centre-Nord

- La CDÉC Centre-Nord s'engage à faire la promotion des principes et des valeurs de la Charte montréalaise des droits et responsabilités.
- La CDÉC Centre-Nord s'engage à continuer et accroître ses efforts de mobilisation dans ses pratiques de développement économique et de revitalisation urbaine.
- La CDÉC Centre-Nord s'engage à sensibiliser les citoyens du territoire de VSP aux bonnes pratiques citoyennes.
- La CDÉC Centre-Nord s'engage à promouvoir la nécessité de participer aux débats à l'intérieur de l'arène institutionnelle.
- La CDÉC Centre-Nord s'engage à être porteuse de cohésion sociale en faisant de la participation citoyenne une des bases du développement.
- La CDÉC centre-Nord s'engage à faire la promotion du plein exercice de la citoyenneté par l'emploi.
- La CDÉC centre-Nord s'engage à sensibiliser les citoyens corporatifs du territoire de VSP aux valeurs et principes de la Chartes montréalaise des droits et responsabilités.